

Cassinomagus (Chassenon, Charente), l'exemple de monumentalisation hors norme d'une agglomération secondaire

Pierre Aupert, Cécile Doulan, David Hourcade, Sandra Sicard

INTRODUCTION

Monumental ! Ce qualificatif est encore aujourd'hui tout à fait approprié aux ruines gallo-romaines du site de Chassenon en Charente limousine, qui sont réparties sur une étendue de plus de 20 ha. Le bâtiment thermal de Longeas, en particulier, apparaît comme tel avec ses murs conservés sur une hauteur de 7 m, ses multiples *praeefurnia* qui semblent avoir été tout juste éteints, ses immenses piscines dont la capacité d'accueil dépassait sans aucun doute le seul cadre de *Cassinomagus*¹ et de son territoire. De même, le temple de Montélu, bien que réduit à son podium élevé au centre d'une vaste esplanade de 2 ha, s'impose encore dans le paysage de Chassenon, dominant l'édifice de spectacle nord de la Léna, enseveli sous la végétation, et l'aqueduc aérien de Longeas dont une partie des hautes substructions sont visibles dans le secteur sud-ouest du site.

Ainsi, le site archéologique s'est longtemps défini par ce noyau monumental qui a été en grande partie préservé de l'urbanisation moderne². Mentionnés dès le XVIII^e s., puis dégagés dans le courant du XIX^e s., les monuments sont apparus et apparaissent encore comme les vestiges d'une monumentalité hors norme bien présente. Selon la tradition locale, l'identification première de l'établissement thermal avec un "palais romain", celui du "gouverneur de la province", est révélatrice. Les interprétations données au groupement d'édifices (lieux de culte, thermes, édifice de spectacle) au cours du XX^e s. montrent aussi à quel point les monuments, par leur ampleur majestueuse, ont pu être un prisme déformant de la réalité antique du site.

En effet, au rythme de l'évolution des recherches sur ces ensembles monumentaux de la Gaule romaine³, le site antique de Chassenon a été tour à tour qualifié de "sanctuaire rural", "d'agglomération-sanctuaire" avant d'être plus justement considéré, à la faveur des travaux récents⁴, comme les vestiges d'une agglomération secondaire⁵. Elle s'est implantée et développée sur un plateau d'interfluve bordé par la Vienne au nord et par la Grène au sud. À l'échelle du territoire lémovice (fig. 1), *Cassinomagus* était située en bordure occidentale de la cité, à 41 km à l'ouest du chef-lieu *Augustoritum* (Limoges), au croisement d'axes routiers majeurs, la voie est-ouest d'Agrippa et un axe nord-sud, peut-être celui reliant *Limonum* (Poitiers) à *Vesunna* (Périgueux). Elle était

1- L'agglomération est mentionnée sur la *Table de Peutinger* sous le nom *Cassinomago*.

2- Pour un historique complet de la recherche à Chassenon, voir Doulan et al. 2012, 108-111. Les thermes de Longeas ont été dégagés par J.-H. Moreau de 1958 à 1988 ; son étude scientifique a été menée à partir de 1995 et se poursuit encore aujourd'hui. L'aqueduc de Longeas a été étudié de 2004 à 2008. Le lieu de culte des Chenevières fait l'objet d'une recherche archéologique depuis 2011. L'édifice de spectacle de la Léna, transformé en carrière de pierres au XX^e s., n'a jamais fait l'objet d'une exploration archéologique.

3- Pour une synthèse récente sur l'historiographie "des grands sanctuaires en Gaule romaine", voir Hartz 2015.

4- Doulan et al. 2012.

5- Doulan et al. 2012, 263 ; 2015b.

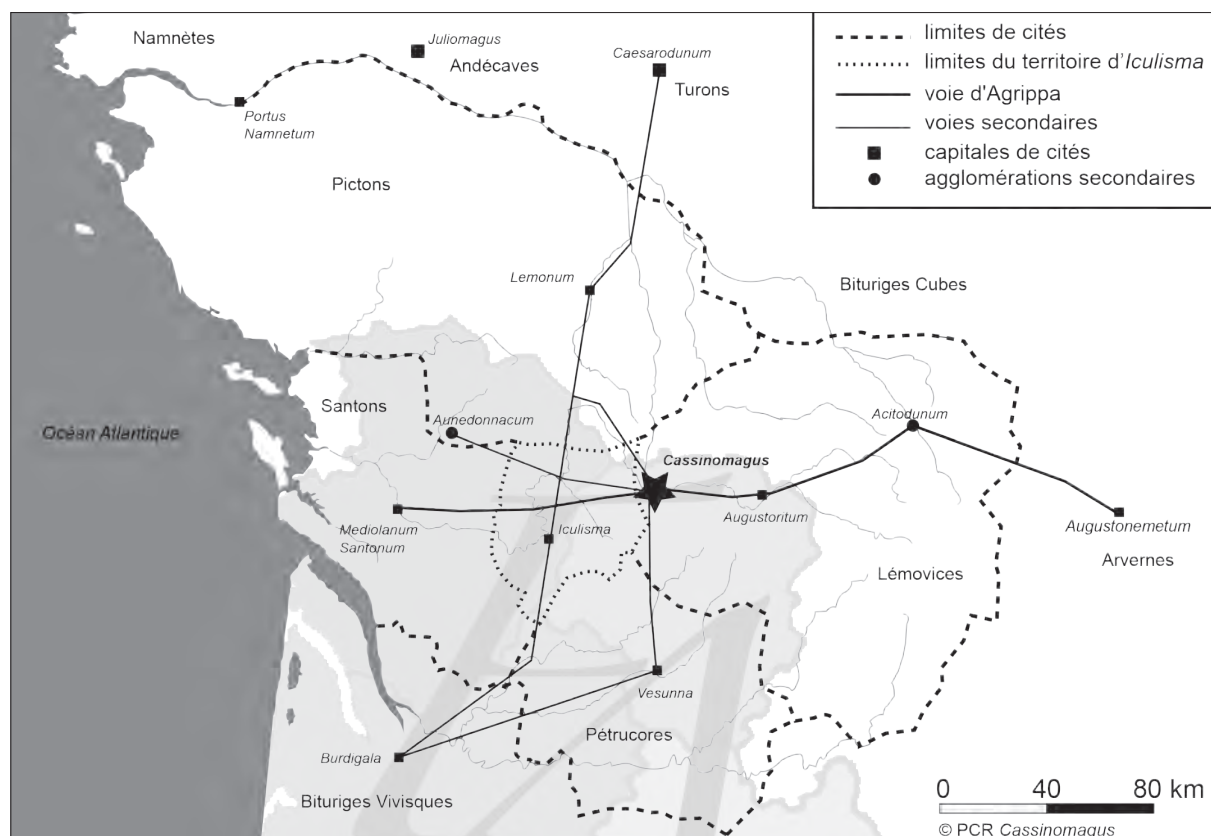


Fig. 1. Plan de localisation de Cassinomagus/Chassenon sous le Haut-Empire (S. Sicard).

ainsi doublement connectée au chef-lieu, par voie fluviale d'une part et par voie terrestre d'autre part. Sa position de frontière la mettait aussi en contact avec les cités limitrophes, celles des Pictons au nord, des Pétrocores au sud, des Santons et du *pagus* des Angoumoisins à l'ouest⁶. À ces particularités s'en ajoute une autre, celle du contexte géologique très particulier (brèches d'impact ou impactites issues de la chute d'une météorite, granites du socle hercynien limousin, calcaire de l'Angoumois) dont l'agglomération antique a su tirer profit⁷.

La question de la monumentalisation de Cassinomagus ramène inévitablement à l'ensemble de grands monuments que sont le lieu de culte des Chenevières, les thermes et l'aqueduc de Longeas, l'édifice de spectacle de la Léna. Le fait nouveau est que l'on est désormais en mesure de mieux en connaître l'aspect, de leur restituer un cadre urbain, comme de préciser les relations spatiales et temporelles entre l'ensemble monumental et le reste de l'agglomération⁸. La réflexion s'appuie en outre sur les recherches les plus récentes, inédites, menées au sein de projets collectifs de recherches sur Chassenon⁹. Dans ce cadre, le lieu de culte, les thermes, ainsi que

6- Voir Doulan *et al.* 2014, 340 sur l'appartenance possible du *pagus* à la cité des Pétrocores.

7- Doulan *et al.* 2014, 317-321.

8- C'est un des apports majeurs de la recherche engagée sur Chassenon. Voir le dossier "Cassinomagus" sur les travaux de 2003-2010 dans Doulan *et al.* 2012. Cette question est encore d'actualité dans le cadre des études en cours sur le site.

9- La programmation trisannuelle en cours (2015-2017), sous la direction de S. Sicard, fait suite à un premier projet collectif de recherche (2011-2014) conduit par G. Rocque et S. Sicard. Le PCR regroupe à la fois des études documentaires et de terrain associées à des questionnements sur le

l'édifice de spectacle font l'objet de campagnes de fouilles ou d'études qui renouvellent leur connaissance et plus largement celle de l'ensemble monumental au sein de la trame urbaine¹⁰. Ces travaux, raisonnés selon la problématique du colloque, permettent de mieux saisir les expressions et les rythmes de la monumentalisation de Chassenon antique. Ils conduisent à voir en quoi celle-ci apparaît comme un exemple de monumentalisation hors norme d'une agglomération et à évaluer le sens d'un tel processus qui modifia notablement le visage de *Cassinomagus* à un moment de son histoire.

L'EXPRESSION DE LA MONUMENTALITÉ À CASSINOMAGUS

Les monuments dans la topographie urbaine

Dans sa forme achevée, atteinte sans doute dans le courant du II^e s. p.C., *Cassinomagus* devait s'étendre sur une superficie maximale de 140 ha, mais selon des densités d'occupation variables¹¹. L'habitat et l'activité artisanale se répartissaient, semble-t-il, dans les zones nord-ouest, ouest et sud ; l'ensemble monumental d'édifices publics occupait, quant à lui, le secteur central et nord-est de l'espace urbain. Cette partie de l'agglomération apparaît actuellement comme le noyau occupé de la façon la plus dense par les vestiges archéologiques (fig. 2).

La topographie naturelle du site a constitué un puissant morphogène dans le développement de l'agglomération. *Cassinomagus* s'est construite en épousant la forme étirée du plateau d'interfluve limitée au nord et au sud par les cours d'eau¹². Cet axe directeur est, par ailleurs, celui de la voie d'Agrippa qui borde au sud l'agglomération et qui semble avoir dicté l'orientation de son réseau principal de rues. Celui-ci structure l'espace urbain en trois secteurs longitudinaux dont le secteur central est occupé, quasiment aux deux-tiers, par l'ensemble monumental implanté sur les hauteurs du site. La rue qui longe au sud les édifices reprend, quant à elle, l'axe est-ouest de la rupture de pente nord du plateau sud de l'agglomération.

L'organisation de l'ensemble monumental relève d'une véritable mise en scène architecturale et symbolique (fig. 3). En premier lieu, l'implantation de l'aqueduc en limite nord du plateau souligne cet axe directeur tout en marquant la séparation entre l'espace public nord et les quartiers d'habitat sud. Venant de l'est, il devient aérien à l'entrée dans l'agglomération ; son émergence semble avoir un lien avec la présence au même endroit des édifices jumeaux qui font probablement partie d'un petit lieu de culte situé aux abords sud-est de l'ensemble monumental. Son extrémité ouest aboutit quant à elle au grand lieu de culte des Chenevières. Ce monument, dont la terrasse est couverte d'une étendue de 2 ha, domine le vallon est au sein duquel ont été édifiés les thermes de Longeas. Entre les deux édifices, un vaste espace vide de constructions participe à leur mise en perspective monumentale. Il est bordé au sud par la branche secondaire de l'aqueduc qui relie d'est en ouest les thermes à l'édifice de culte, et au nord par un long portique qui fait aussi le lien entre le sanctuaire ouest et le monument de bains est, fermant ainsi la boucle. L'espace oriental, sans doute occupé uniquement par un bassin, entre thermes et temples jumeaux, dégage une autre perspective, depuis l'est, sur l'édifice monumental des thermes. Enfin, l'édifice de spectacle de la Léna se trouve au nord-est du lieu de culte.

D'autres monuments peuvent être mentionnés comme des éléments imposants de la topographie urbaine. Un premier groupe est localisé au sud-ouest du lieu de culte des Chenevières, de part et d'autre de la rue sud. Ils sont connus grâce à la prospection aérienne. L'un s'apparente à un vaste espace quadrangulaire¹³ ; l'autre

paléoenvironnement. La finalité de la recherche est d'appréhender l'évolution du site sur le temps long, de ses origines – antérieures à la période romaine – à l'époque moderne.

10- Si les fouilles sur l'édifice thermal sont achevées, elles se poursuivent sur le lieu de culte dans le cadre de la deuxième programmation du PCR (2015-2017).

11- L'étendue de sa surface réellement urbanisée peut être ramenée à 70 ha environ (Laüt et al. 2012a, 279).

12- L'agglomération s'étend sur une longueur est-ouest de 1800 m et une largeur nord-sud de 750 m.

13- Laüt et al. 2012b, fig. 8 (site 25).

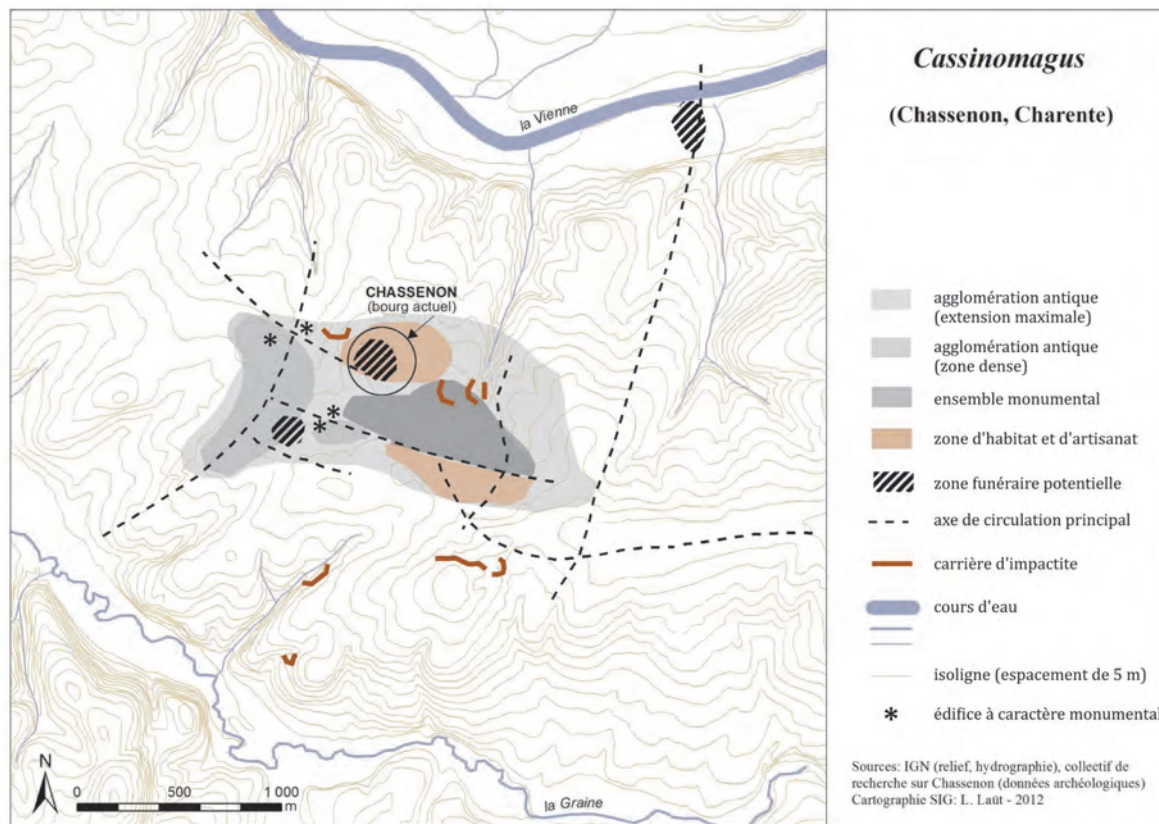


Fig. 2. Plan schématique et diachronique de l'agglomération de Chassenon (S. Sicard d'après L. Laüt).

regroupe au sein d'une vaste enceinte (50 x 35 m) un bâtiment de forme circulaire à structures rayonnantes, d'un diamètre évalué à 13 m, et de possibles puits. Deux hypothèses vraisemblables sont formulées quant à la fonction de cet édifice sans doute de statut public (temple ? *macellum* ?)¹⁴.

Le second groupe correspond à deux édifices de grande envergure anciennement dégagés dans le secteur nord-ouest de *Cassinomagus*, au croisement de deux axes viaries, la rue d'orientation est-ouest qui borde au nord l'ensemble monumental et la voie ouest venant du sud et obliquant vers le nord-ouest. L'un des monuments, situé à l'ouest de celle-ci, semble s'étendre sur une importante superficie. Une partie a été fouillée en 1961 par A.-J. Rougier qui a mis au jour des substructions imposantes couvrant une longueur de 450 m environ. Identifié comme un édifice public, il pourrait s'agir d'un entrepôt ou d'un relais routier¹⁵. Le second édifice, situé à l'est du croisement des axes viaries, est connu par les fouilles de J.-H. Michon au XIX^e s. Les murs maçonnés mis au jour, larges de 1,60 m, conservés sur une hauteur de 3 m, évoquent sans conteste ceux d'un monument de très grande ampleur comparables aux substructions de l'aqueduc ou des thermes de Longeas. Son identification par le fouilleur à un édifice de bains ne peut pas être vérifiée¹⁶.

14- Laüt et al. 2012a, 270, fig. 139 (site 24).

15- Laüt et al. 2012a, 270 (sites 22, 48).

16- Laüt et al. 2012a, 270 (site 49).

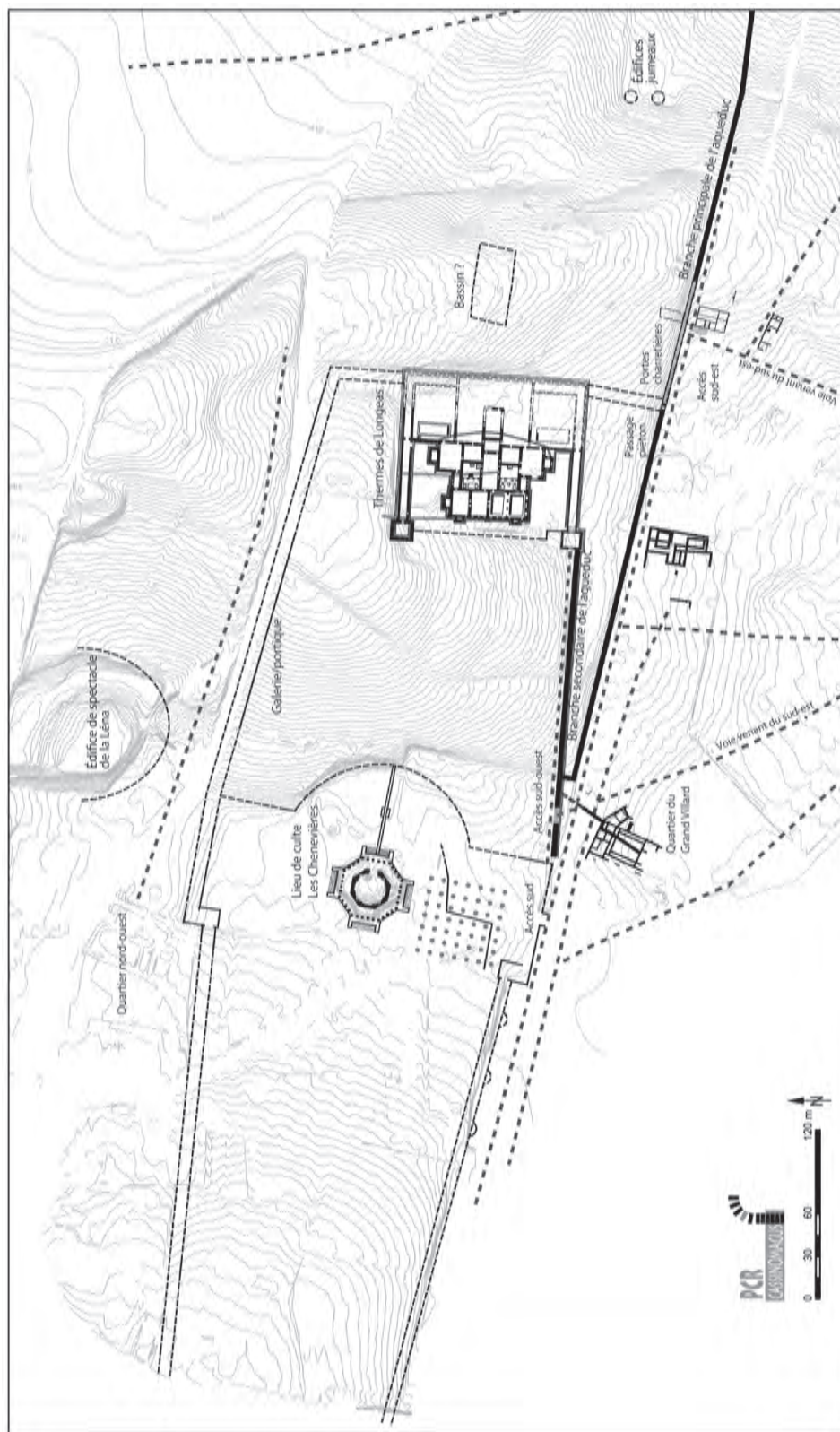


Fig. 3. Plan de l'ensemble monumental (PCR Cassinomagus).

Un chantier de construction monumental

Évoquer le chantier de construction des édifices publics, c'est aussi aborder la question de la monumentalité et de l'effort consenti.

L'approvisionnement de ces nombreuses entreprises en matériaux a dû poser d'importants problèmes d'organisation. La quantité de moellons et de blocs de petit et grand appareil qu'il a fallu extraire et transporter pour leur édification est en effet considérable. C'est sans doute ce qui explique que l'on ait cherché à trouver des zones d'extraction à proximité immédiate de l'ensemble monumental et à s'assurer qu'elles étaient facilement reliées aux chantiers par le réseau viaire. Les carrières d'impactite, matériau lithique utilisé de façon quasi exclusive dans les maçonneries – notamment dans celles des thermes¹⁷ – ont été repérées en divers points de l'agglomération¹⁸. Leur localisation répond bien à ces deux préoccupations¹⁹. Concernant l'accessibilité des zones de travail, on notera également que la position et le tracé de l'aqueduc²⁰ constituaient un obstacle important à l'approvisionnement et au bon déroulement du chantier. Il est sûr que les portes retrouvées sur son tracé – et qui permettaient le cheminement du public une fois les constructions achevées – ont été utilisées pendant la durée des travaux. En témoigne la profondeur parfois impressionnante des ornières des sept passages charretiers aménagés entre les arches du pont-canal, au niveau de l'esplanade orientale des thermes²¹ et qui résulte vraisemblablement de la lourdeur des charrois.

L'approvisionnement du chantier en matériaux de construction lithique n'était néanmoins pas uniquement local. En effet, l'étude pétrographique menée sur les thermes par D. Santallier, en collaboration avec J.-M. Teillon²², indique également l'utilisation ponctuelle de roche d'origine régionale : granite gris provenant du massif de Cognac-la-Fôret employé pour les blocs d'encadrement des portes des piscines chaudes, biomicrite extraite dans la région de La Rochefoucauld pour les plaques calcaires des revêtements des murs et des sols du bâtiment. Le transport de ces matériaux lourds se faisait peut-être par route, mais plus probablement également par voie fluviale²³.

Les travaux de terrassement durent également être considérables. Ainsi, l'aménagement des deux tiers nord de la terrasse est du lieu de culte des Chenevières a nécessité l'apport de remblais d'une puissance de plus de 2 m par endroits. Ces remblais ont conduit à la construction d'une file d'arcs de décharge en sous-œuvre destinés à soulager le mur d'enceinte nord-est de la poussée des terres (fig. 4).

Le chantier de construction des thermes de Longeas fut lui aussi certainement colossal et il a dû demander une organisation méticuleuse et délicate pour coordonner les multiples équipes d'ouvriers et s'assurer du bon approvisionnement et de la mise en œuvre correcte des matériaux. Sa durée, liée aux moyens techniques et aux ressources économiques disponibles²⁴, n'est pas connue avec précision, mais elle fut certainement de plusieurs décennies²⁵. On pense en effet que le bâtiment, bien que conçu à l'origine comme un projet unique, a été aménagé par étape²⁶. Dans un premier temps, seuls les espaces de la partie sud des thermes auraient été fonctionnels ; ceux de la partie nord étant, soit simplement mis "hors d'eau", sans être achevés, soit encore en cours de construction. L'achèvement des salles de la partie nord se serait accompagné de la réfection des décors de pièces méridionales²⁷.

17- Hourcade *et al.* 2007, 107-110.

18- Gaillard 2012.

19- Laüt *et al.* 2012a, 263-265, fig. 135.

20- Sa construction est en effet contemporaine, sinon antérieure, à celle des autres édifices (Doulan *et al.* 2012, 127-129).

21- Doulan *et al.* 2012, 127-128, fig. 14.

22- Hourcade *et al.* 2007, 92-113.

23- Les deux cours d'eau, la Vienne et la Grène, qui bordent le plateau de Chassenon, étaient vraisemblablement navigables ou en tout cas flottables sous le Haut-Empire.

24- Si l'inscription découverte dans les thermes en octobre 2012 fait bien référence, comme on le pense, à l'édifice balnéaire, elle implique le financement privé des travaux de construction et de décoration (Hourcade & Maurin 2013, 150).

25- Hourcade *et al.* 2012, 148.

26- Pour ce type de chantiers, Coutelas (2010, 141) propose le terme de "projets fragmentés".

27- Hourcade *et al.* 2012, 143-146, fig. 26 et 27.

La stratigraphie et le plan de l'édifice indiquent que le chantier de construction a débuté par la préparation préalable du terrain, c'est-à-dire le creusement et l'aplanissement du substrat sur une superficie de près de 2 ha. Afin de rattraper la déclivité naturelle sud-nord du terrain et de s'assurer de l'horizontalité du niveau de circulation publique, à l'étage, celui-ci a été construit sur une série de salles de soutènement (fig. 5), dans la partie ouest de l'édifice, et sur remblais, dans sa partie est²⁸.



Fig. 4. Arcs en sous-œuvre et mur de péribole du lieu de culte (cl. T. Duqueiroix).



Fig. 5. Salle de soutènement des thermes n° 19 (cl. A. Coutelas).

28- Hourcade 1999, 157. La cour sud est également en partie remblayée.

Les recherches les plus récentes menées sur les thermes se sont justement attachées à étudier avec minutie le bâti de ces salles de soutènement voûtées, afin de mieux comprendre l'organisation de cette étape importante du chantier. Les résultats de l'étude menée par A. Coutelas sont spectaculaires²⁹. L'intégralité des traces laissées dans le mortier des voûtes et des piédroits par le travail des ouvriers, par leurs outils, voire par eux-mêmes ou leurs vêtements a en effet été repérée. On dispose ainsi désormais de tout un catalogue exceptionnel de marques de peinture de chantier³⁰, d'empreintes de truelles³¹, de pics³² et de manches d'outils³³, de traces de doigts, de graffiti gravés ou peints³⁴, mais aussi d'empreintes laissées par les entrails des cintres en bois ou bien par les planches³⁵ du coffrage des voûtes. Ces données permettent de restituer avec une précision inhabituelle les multiples techniques et les nombreuses étapes de la construction de ces salles de soutènement. Elles confirment également l'usage courant d'éléments en bois lors du chantier et leur réutilisation durant le processus. Elles permettent enfin d'attester la présence simultanée de plusieurs équipes d'ouvriers, phénomène déjà pressenti pour la mise en œuvre des maçonneries de briques, notamment lors de la construction des soubassements des piscines chaudes³⁶.

L'ensemble monumental

• L'aqueduc

Le caractère ostentatoire du monument des eaux est affirmé par son architecture imposante, en particulier sur son tronçon construit en arches sur une longueur est-ouest de 180 m (fig. 6). Le canal traverse ainsi le vallon sur une dizaine de mètres au plus haut. Des passages charretiers, marqués par de profondes ornières, étaient aménagés entre les piles du pont pour permettre l'accès à l'ensemble monumental par le sud. Au-delà du pont-canal, le monument est constitué d'un mur porteur, long de 140 m, qui amenait l'eau jusqu'aux thermes, implantés dans le creux du vallon, via une branche secondaire et qui a dicté leur orientation.

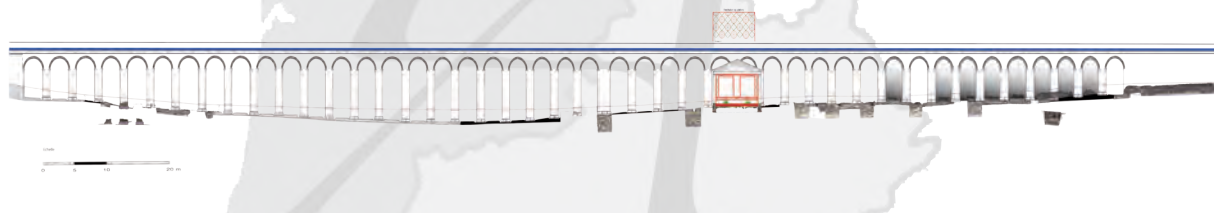


Fig. 6. Restitution du pont-canal de l'aqueduc (G. Rocque).

29- Coutelas & Hourcade 2016.

30- De couleur ocre rouge, ces marques sont parfois verticales, parfois horizontales. Dans le premier cas, elles servent à guider les ouvriers en indiquant la position future des murs de piédroits ou l'emplacement des entrails. Dans le second, elles marquent les arrêts de chantier, sans doute pour faciliter le contrôle de l'avancement des travaux par le contremaître.

31- Les formes et les dimensions repérées indiquent que toute une gamme de truelles a été utilisée (triangulaire, triangulaire à bout arrondi, feuille de laurier).

32- Ils ont certainement servi au décoffrage des planches de la voûte dans le mortier encore insuffisamment sec.

33- Il s'agit vraisemblablement de tests destinés à vérifier la rapidité et la qualité de la prise du mortier de chaux. Ces marques sont souvent associées à des traces de peinture rouge permettant de les signaler et facilitant ainsi le contrôle de l'homogénéité du séchage.

34- Ces graffiti pourraient correspondre soit à des comptes de chantier, soit à la validation du travail effectué.

35- Les longueurs des planches varient dans des proportions importantes, mais on a pu constater l'usage préférentiel d'éléments de grandes dimensions, supérieurs à 3 voire 5 m. Leurs largeurs varient généralement entre une dizaine et une vingtaine de centimètres et il est possible que les ouvriers aient employé des demi-planques. Des triangles de sciage et des marques de tâcherons incisées sur leur face ont également été repérés.

36- Coutelas 2010, 135-137.

- Les thermes monumentaux de Longeas

Les thermes de Longeas sont l'édifice qui a le plus attiré l'attention des chercheurs, donnant même parfois la fausse impression qu'ils résumaient à eux seuls la parure monumentale de l'agglomération. Ces thermes doubles de type impérial ont été construits par étape dans le courant du II^e s. p.C. et achevés dans le dernier quart du siècle³⁷.

Si son état de conservation en fait l'un des édifices balnéaires les mieux préservés en France, ses dimensions en font surtout un des plus grands édifices thermaux de la Gaule romaine. Ils couvrent en effet une surface de près de 12 500 m² et leur plan, presque parfaitement symétrique, s'inscrit dans un carré d'environ 120 m de côté (fig. 7). Deux fois plus étendus que ceux découverts dans leur chef-lieu, place des Jacobins³⁸, les thermes de Longeas surpassent aussi de loin, en superficie, les établissements de bains connus dans les autres agglomérations secondaires gallo-romaines³⁹.

Comme on l'a vu, ces thermes sont construits sur deux niveaux : un étage destiné au public et un rez-de-chaussée technique réservé au personnel de service (fig. 8). Ce dernier est composé d'espaces de travail à ciel ouvert – dont trois cours de chauffe et trois cours de service⁴⁰ – et de 25 ou 26 salles voûtées de soutènement (fig. 5)⁴¹. À l'étage, la magnificence de l'édifice se lit aussi bien dans la démultiplication des salles froides, de sport ou intermédiaires⁴² que dans le nombre et la dimension des bassins⁴³ ou bien encore dans le type de décor, volontairement "monumentalisant", des pièces⁴⁴. Même les latrines, d'une superficie de 111 m² et pouvant accueillir jusqu'à 49 personnes, semblent démesurées⁴⁵.

Le monument thermal fonctionnait vraisemblablement comme des bains à la fois hygiéniques et thérapeutiques⁴⁶. Son accès se faisait par deux galeries latérales au nord-est et au sud-est (fig. 8). Elles conduisaient les utilisateurs jusqu'au centre de l'édifice et une grande salle en pi, sur plancher (P2/P3), qui servait de vestiaire dans sa partie orientale et de gymnase dans sa partie occidentale⁴⁷. De là, deux circuits étaient possibles⁴⁸ : un hygiénique et dextrogyre, au nord, et un thérapeutique et sinistroyre, au sud⁴⁹.

37- Hourcade *et al.* 2012, 146.

38- Il est probable que cet édifice ait servi de modèle aux thermes de Chassenon dont il est une version agrandie, sinon améliorée (Doulan *et al.* 2014, 331-333).

39- Par comparaison, les thermes du Vieil-Evreux – pourtant très étendus – n'atteignaient à la fin du II^e s. qu'une superficie d'environ 9500 m² (Bouet 2003, 134-135). Sur l'ensemble du territoire des Trois-Gaules, seuls trois autres bains – équipant des chefs-lieux de cités – étaient plus importants en taille et en magnificence : les thermes de Sainte-Barbe et ceux dits "impériaux", à Trèves, couvraient respectivement 42 500 et 36 250 m² ; ceux de Saint-Germain, à Poitiers, occupaient une superficie de 26 400 m². Tous ces édifices datent de la seconde moitié du II^e s. p.C., à l'exception des Thermes impériaux de Trèves, plus tardifs d'un siècle et restés vraisemblablement inachevés (Bouet 2003, 134).

40- Elles permettaient au personnel d'avoir notamment accès à douze *praefurnia*.

41- La majorité de ces salles étaient condamnées et inaccessibles dans l'Antiquité. Seules les salles 5 et 15 à 20 étaient accessibles. La première servait de remise, alors que les autres, situées au centre de l'édifice, entre les cours de chauffe Sv2 et Sv3 et de part et d'autre du couloir central n° 26, servaient de cendriers aux foyers voisins.

42- On note ainsi la présence de plusieurs *tepidaria* d'entrée et de sortie et d'au moins deux *unctoria* et *dstrictaria*. La salle V, située entre les gymnases P2/P3 et le grand *tepidarium* central T2, pose un problème d'identification (Bouet 2003, 621). Il pourrait s'agir soit d'un *unctorium* d'entrée, soit d'un petit *tepidarium* d'entrée réservé aux non-sportifs. Dans ce dernier cas, T2 devrait alors être interprété comme un grand *dstrictarium* et D/U1 et D/U2 comme des *tepidaria* pour sportifs.

43- On compte deux *natationes* froides extérieures de 160 m³ chacune, deux bassins froids intérieurs de 17 m³ chacun, un bassin chaud de 21 m³, deux grandes *piscinae calidae* de 125 m³ chacune, ainsi que deux *laba* (fig. 9).

44- Bujard & Hourcade 2012.

45- Hourcade *et al.* 2012, 137.

46- Outre la probable protection de Mars Grannus Victor, c'est la présence de deux grandes *piscinae calidae*, dans l'angle sud-ouest du corps du bâtiment (Pic1 et Pic2), qui conduit à penser que la partie méridionale de l'édifice était aussi utilisée à des fins de santé et de bien-être.

47- Hourcade & Morin 2008 ; Hourcade & Maurin 2013, 152.

48- Des variantes étaient bien sûr envisageables. La pratique du sport pouvait ainsi permettre d'allonger ou de raccourcir les parcours (Hourcade 1999).

49- Hourcade 1999, 165-168 ; Hourcade *et al.* 2012.

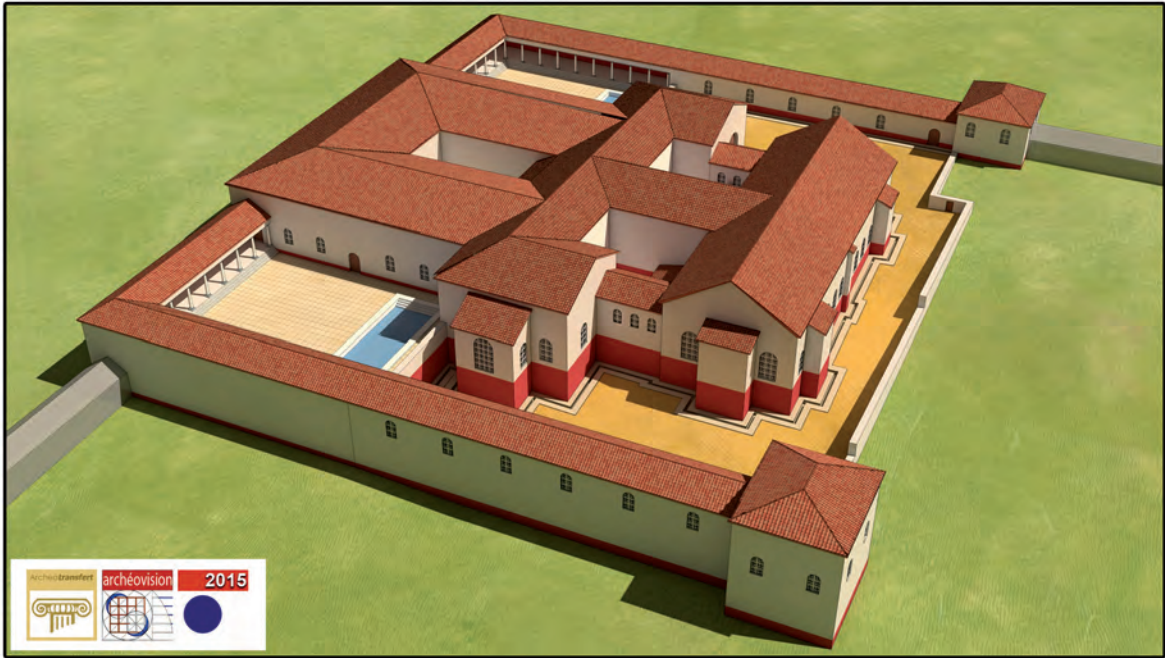


Fig. 7. Restitution numérique des thermes de Longeas (Archéotransfert, UMS Archéovision).

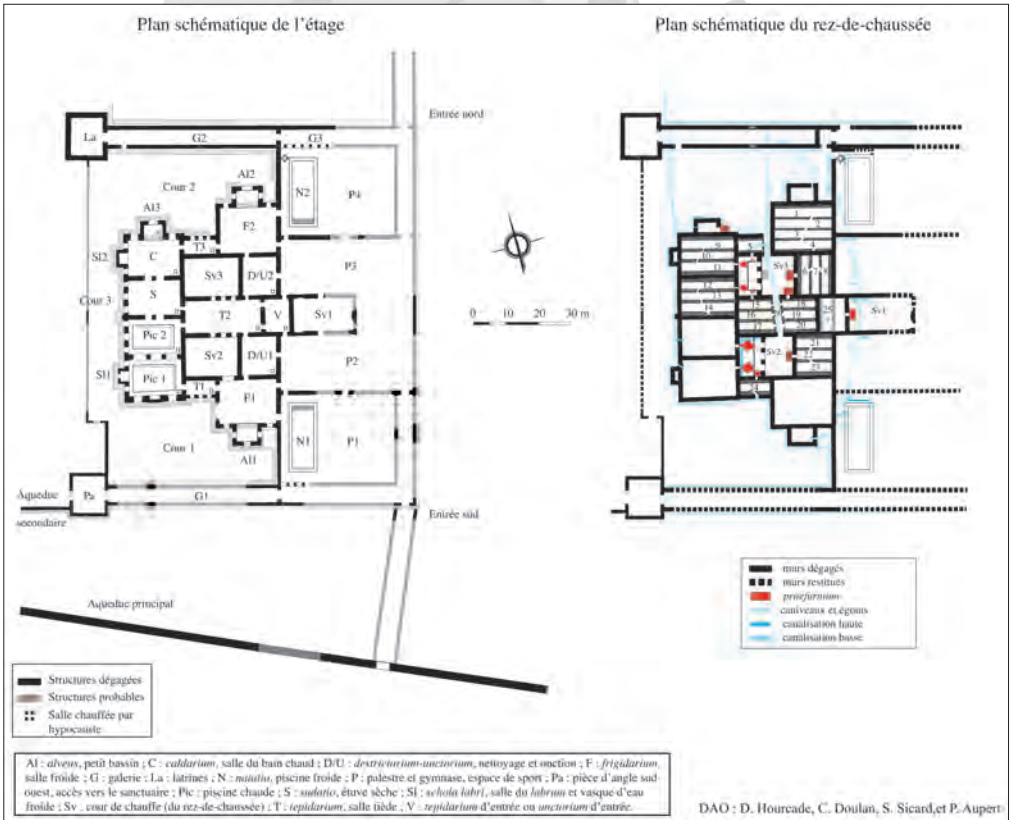


Fig. 8. Plans schématiques du rez-de-chaussée et de l'étage des thermes de Longeas.

- Le lieu de culte des Chenevières

Le lieu de culte est constitué de deux vastes esplanades, ouest et est. Celles-ci constituent le cadre d'un temple monumental d'un type unique et de divers aménagements (fig. 9)⁵⁰. Ces aires cultuelles sont enserrées par un mur dont les tracés nord, sud et est sont bien connus grâce à la mise au jour de sections importantes de chacun d'entre eux. En revanche, la limite ouest reste encore à découvrir. Des indices topographiques et géophysiques incitent toutefois à la situer à plus de 200 m à l'ouest du temple de Montélu, juste au-delà de la route actuelle du Cimetière nouveau. Celle-ci semble en fait reprendre le tracé du mur d'enceinte ouest du lieu de culte antique. L'ensemble couvre donc ainsi une superficie minimale proche des 6 ha, ce qui classe le lieu de culte des Chenevières parmi les plus vastes monuments cultuels de la Gaule romaine⁵¹.

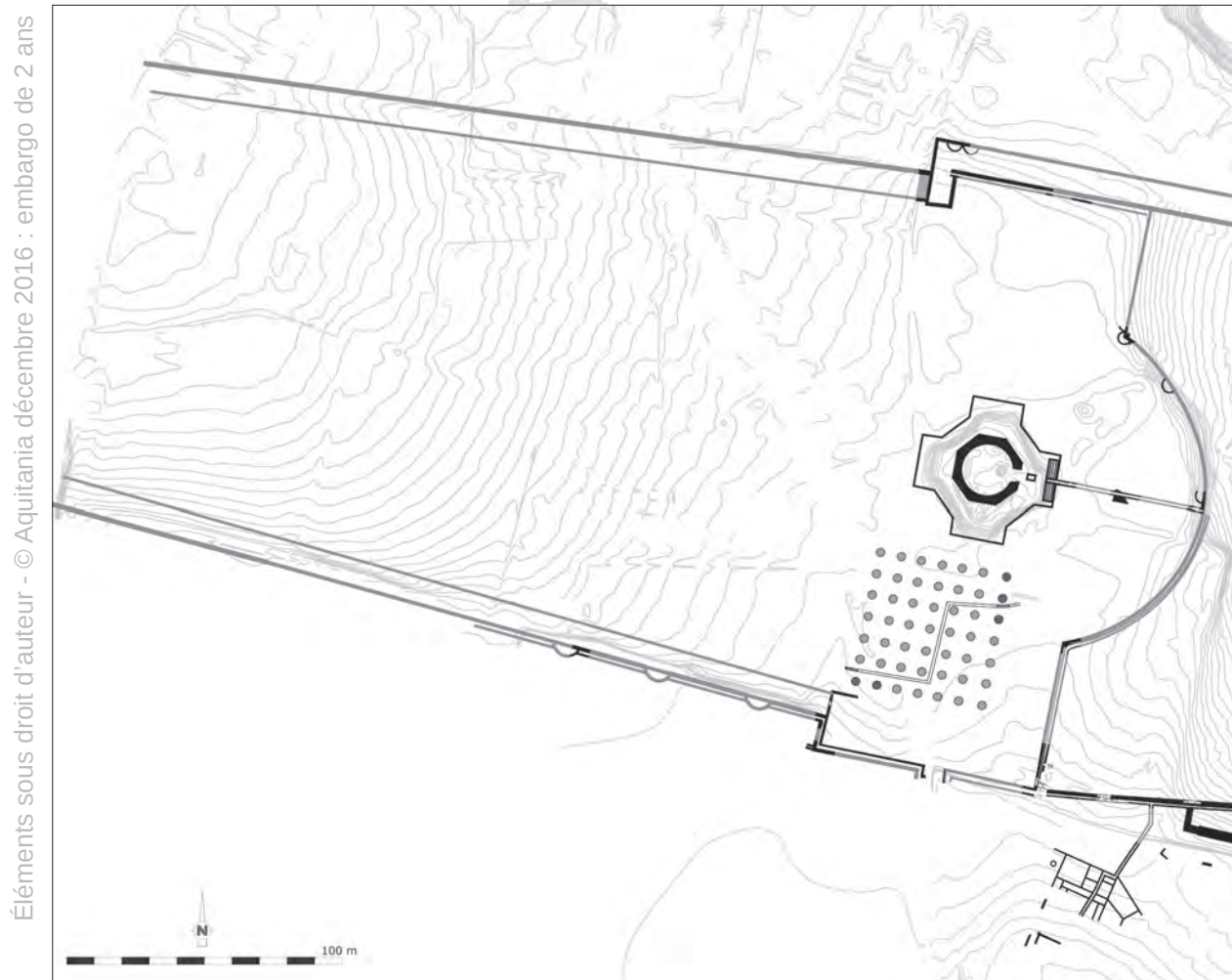


Fig. 9. Plan du lieu de culte des Chenevières, état 2015 (C. Doulan, N. Morelle).

50- Doulan *et al.* 2015b.

51- Compte tenu de l'étendue remarquable du lieu de culte, l'hypothèse d'une compartimentation de l'espace ouest en esplanades successives délimitées par des murs, à l'image de l'organisation du sanctuaire des Tours-Mirandes à Vendevre-du-Poitou (Vienne), est à poser. Sur la structuration de ce site picton, voir Monteil *et al.* dans ce volume.

La cour est – L'esplanade est a été aménagée dans ses parties nord et nord-est à l'aide de puissants remblais contenus par le mur de péribole raidi par des arcs verticaux (section nord-est) et un mur contrefort (section nord). Le mur d'enceinte est ouvert en trois points : dans l'angle sud-est, dans la partie médiane de sa section sud et à son extrémité nord-ouest. Il encadre, à l'est, une terrasse en surplomb, marquée par un vaste hémicycle.

Une terrasse transversale surélève le temple dont le podium et la *cella* turriforme accroissent encore la domination sur l'ensemble du complexe⁵². Les substructions de l'édifice de culte affectent le plan d'une croix grecque dont chacune des branches précédées par un escalier devait contribuer à donner l'illusion d'une quadruple façade d'entrées monumentale tournée vers les points cardinaux. En réalité, la *cella*, qui dominait largement la galerie octogonale qui l'entourait, était seulement accessible par le côté est.

Éléments sous droit d'auteur - © Aquitania décembre 2016 : embargo de 2 ans



Fig. 10. Bassin (a) et canalisation (b) dans le podium du temple (vue aérienne T. Duqueroix et vue depuis l'est C. Doulan)

52- P. Aupert (2006, 161) date le temple entre les règnes de Domitien et Hadrien. Le décor architectural du temple est daté du premier quart, voire du premier tiers, du II^e s. p.C. (information D. Tardy et C. Doulan).

Des aménagements propres au temple donnaient aussi l'illusion que l'édifice de culte était construit au-dessus d'une source, sachant qu'aucune résurgence n'est possible à travers l'impactite sur laquelle il est fondé. Un bassin (fig. 10, a), dont le système d'alimentation reste inconnu, est conservé dans le pan est du podium. De là, l'eau était acheminée via une canalisation émergeant de la maçonnerie du podium est (fig. 10, b). Ainsi, l'eau "jaillissant" du monument cultuel, telle une source sacrée, traversait l'hémicycle et se "jetait" ensuite, via un exutoire aménagé dans le mur d'enceinte, au sommet de la courbure du mur, à l'extérieur du lieu de culte. Son parcours se perd ensuite et son usage est indéterminé ; l'eau pouvait être temporairement stockée, pour les besoins du lieu de culte (nettoyage...), dans un possible aménagement extérieur ; elle pouvait aussi être acheminée vers le nord (vers l'édifice de spectacle de la Léna ?) via une canalisation repérée en prospection géophysique. Ainsi, à l'instar de l'alimentation du bassin, l'évacuation une fois à l'extérieur du lieu de culte reste à comprendre. Toujours est-il que cet aménagement est bien un artifice grandiose destiné à donner l'illusion d'une source naturelle jaillissant de l'édifice de culte. L'eau était ainsi la propriété de la divinité du temple ; elle devenait profane une fois à l'extérieur du lieu de culte, donc propre à l'usage des hommes.

Un autre aménagement de l'esplanade témoigne de la volonté de faire de cette aire cultuelle un lieu de culte naturel, où l'eau, source de vie, cheminait dans un univers à la fois minéral et végétal. Les quarante-neuf fosses, identifiées au sud du temple de Montélu, sont en effet les vestiges d'un bois sacré⁵³. Creusées dans la roche, elles forment un ensemble structuré en sept rangs parallèles de sept creusements circulaires, d'un diamètre de 3 m et d'une profondeur de 1 m environ chacune (profil en U, fond plat). Creusé dans l'impactite, un canal, destiné à assainir l'esplanade qui accueille les fosses, serpente entre les rangs d'un bout à l'autre du quadrillage fossoyé. À l'est, au sortir de cet aménagement, il amorce une courbe vers une destination qui reste à découvrir.

La cour ouest – L'esplanade ouest du lieu de culte, au sol ascendant vers l'est, forme le prolongement de l'esplanade est. Elle est fermée par un mur qui semble se développer selon un plan en trapèze évasé vers l'est, sur une largeur est-ouest d'au moins 80 m et une longueur minimale nord-sud de 200 m. Le mur sud de péribole est bordé par un portique monumental, large de 7 m environ, ouvrant sur de larges absides espacées de 30 m les unes des autres.

La vaste cour ouest avait sans aucun doute la capacité d'accueillir une foule de *cultores* pénétrant dans le lieu de culte depuis une entrée sud. Les portiques, hypothétiques à l'ouest, mais assurés au nord et au sud, leurs étaient destinés, ainsi que les absides ouvrant sur la galerie sud. Le décor peint qui agrémentait ces espaces participait à la monumentalité de l'architecture. Des plaques ont pu être en effet remontées, permettant ainsi une restitution partielle du décor du portique adossé au mur sud de péribole. Ce décor présente notamment un segment de colonne corinthienne en correspondance avec celles de la probable colonnade qui devait border le portique du côté intérieur du sanctuaire⁵⁴.

L'articulation des esplanades – Ce portique débouche, à l'est, sur l'entrée nord-ouest, large de 3,40 m, d'une pièce d'angle de plan rectangulaire, qui forme l'articulation sud des deux cours. Cette pièce d'angle sud, partiellement dégagée, est longue du nord au sud de 21,31 m et large d'est en ouest d'une dizaine de mètres. Elle présente un riche décor d'enduit peint, exceptionnellement conservé, et sa stratigraphie de comblement révèle un indéniable potentiel archéologique. Son rôle dans le fonctionnement du lieu de culte n'a pas été déterminé lors de la fouille réalisée sur l'emprise d'un sondage d'évaluation.

Un caniveau chemine le long du mur de péribole sud et de la pièce d'angle dont il épouse l'angle sud-ouest. Creusé dans le sol naturel sur une profondeur de 1 m environ, il forme un conduit rectiligne à l'origine en partie couvert par des dalles de grand appareil taillées dans l'impactite. Il collectait les eaux de pluie et de ruissellement

53- Cette interprétation a été confirmée par des études sur le paléoenvironnement (Doulan *et al.* 2011). Les résultats les plus prometteurs ont été fournis par l'étude micromorphologique. De même, les charbons contenus dans le comblement de ces structures fossoyées pourraient être des résidus de combustion qui étaient destinés à favoriser les conditions de croissance des végétaux. Les analyses palynologiques n'ont pas permis de déterminer les espèces plantées. Voir Doulan 2016.

54- La hauteur du mur de fond restitué est de 5 m (étude des enduits peints en cours par S. Bujard).

de la toiture du monument cultuel, ainsi que celles venant des quartiers sud-ouest de l'agglomération par le biais de caniveaux secondaires.

Au nord, l'articulation des esplanades est et ouest se fait par l'intermédiaire d'une pièce de plan allongé selon un axe nord-sud, qui est un espace de transition entre le portique nord, bordant à l'extérieur de l'enceinte le mur de péribole et qui rejoint les thermes est, et le portique nord-ouest qui longe la cour ouest du lieu de culte. La pièce à fonction de vestibule est pourvue d'une rampe d'accès ouest qui rattrape la différence de niveau entre la cour ouest et le sol intérieur de la pièce, ainsi qu'entre les deux cours.

- Le ou les édifices de spectacle nord : un amphithéâtre et un théâtre ?

Au nord du lieu de culte, s'étendent les vestiges d'un édifice de spectacle interprété comme un amphithéâtre par J.-H. Michon en 1844⁵⁵. L'identification comme théâtre a ensuite prévalu, mais une recherche récente⁵⁶, appuyée sur des mesures précises du pourtour accessible de l'arène et sur le relevé de deux couloirs radiaux encore visibles au milieu du bois qui a recouvert la ruine, a montré qu'il s'agissait bien d'un amphithéâtre, que l'auteur propose de dater de la fin des Flaviens. Son plan elliptique reconstitué (fig. 11) montre un édifice de quelque 107,10 m sur son grand axe et de 87,80 m sur le petit axe, avec une arène de 59,80 x 39,70 m. Il est en partie excavé dans l'impactite et en partie construit en *opus caementicium* parementé de petits moellons assisés (*opus vittatum*), sans briques, mais avec un décor de corniche en calcaire blanc au niveau des départs de voûtes. La structure comporte 60 secteurs de 6°, matérialisés par 58 murs radiaux ou 60 si les entrées du grand axe en étaient elles aussi pourvues. Cinquante-six couloirs radiaux, couverts d'une voûte rampante et convergents vers le centre de l'arène permettaient d'accéder à la *cavea*, tandis que deux couloirs, élargis à deux secteurs chacun de part et d'autre du grand axe, menaient directement à l'arène. Ils partent d'une galerie périphérique portée par 58 (ou 60) piliers, puis croisent au moins deux galeries annulaires, dont les escaliers permettaient de monter vers les gradins. Sept murs annulaires, dont le podium qui entoure l'arène, structurent la *cavea*, qui devait comporter trois travées de gradins. L'état de la ruine interdit d'aller plus loin dans le schéma de circulation des spectateurs. Il est possible que la *cavea* ait été couronnée par une galerie annulaire à portique, mais les indices en sont ténus. En adoptant une pente moyenne de 35° pour les gradins (fig. 11) des deux premières travées, puis accentuée pour la dernière, on restitue une hauteur de façade d'environ 18 m, ce qui suppose une répartition de celle-ci en trois étages d'arcades superposées.

La photographie aérienne (fig. 12, 12b) révèle enfin une structure maçonnée, en pi, vers le bas de la partie sud-ouest de la *cavea*, qui pourrait correspondre à la tribune officielle. Dans le podium qui entoure l'arène, J.-H. Michon a noté la présence d'ouvertures menant vers des "loges" creusées sous les gradins. Il doit s'agir de *carceres*, où l'on enfermait les fauves, mais l'une d'elles pouvait aussi être une chapelle destinée aux gladiateurs. Du centre de cette arène, une vaste conduite souterraine emportait les eaux de pluie, rassemblées par l'entonnoir que constituait la *cavea*, vers l'extérieur de l'édifice en passant au-dessous des gradins nord. C'est donc un monument construit dans les règles de l'art. Si, avec ses 107,10 m de grand axe, il ne figure pas parmi les plus grands de la Gaule (Poitiers 156 m ; Saintes, 126 m), il est toutefois capable d'accueillir entre 13 et 14 000 spectateurs. Ce nombre, sans rapport avec celui de la population du *vicus*, manifeste que les festivités religieuses et le thermalisme attiraient les habitants des campagnes environnantes, voire ceux de la capitale⁵⁷.

Il n'est peut-être pas le seul édifice de spectacles de l'agglomération (fig. 13). Quelque 60 m à l'est, la prospection électro-magnétique indique la présence de structures cernées par un tracé en fer à cheval incertain, mais marqué, en son centre, par une dépression bien nette du terrain : s'agit-il d'un théâtre de type gallo-romain⁵⁸ ?

55- Michon 1844-1845, 187.

56- Aupert 2014, 89-120.

57- Doulan et al. 2014, 333-341.

58- Aupert 2014, 111-112.

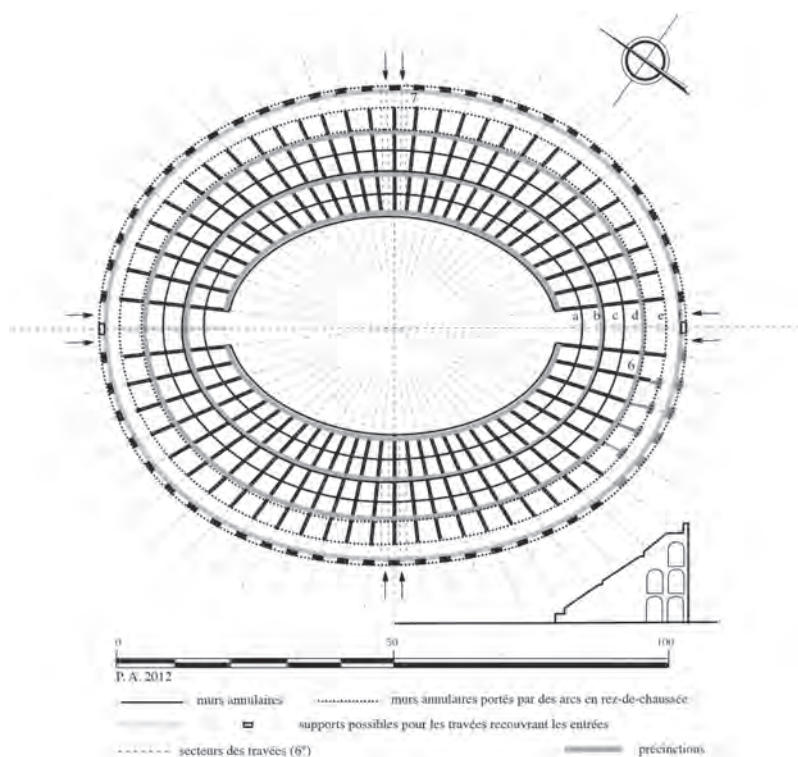


Fig. 11. Plan reconstitué de l'édifice de spectacle (P. Aupert).



Fig. 12. Vue aérienne de l'édifice de spectacle (cl. J.-R. Perrin).

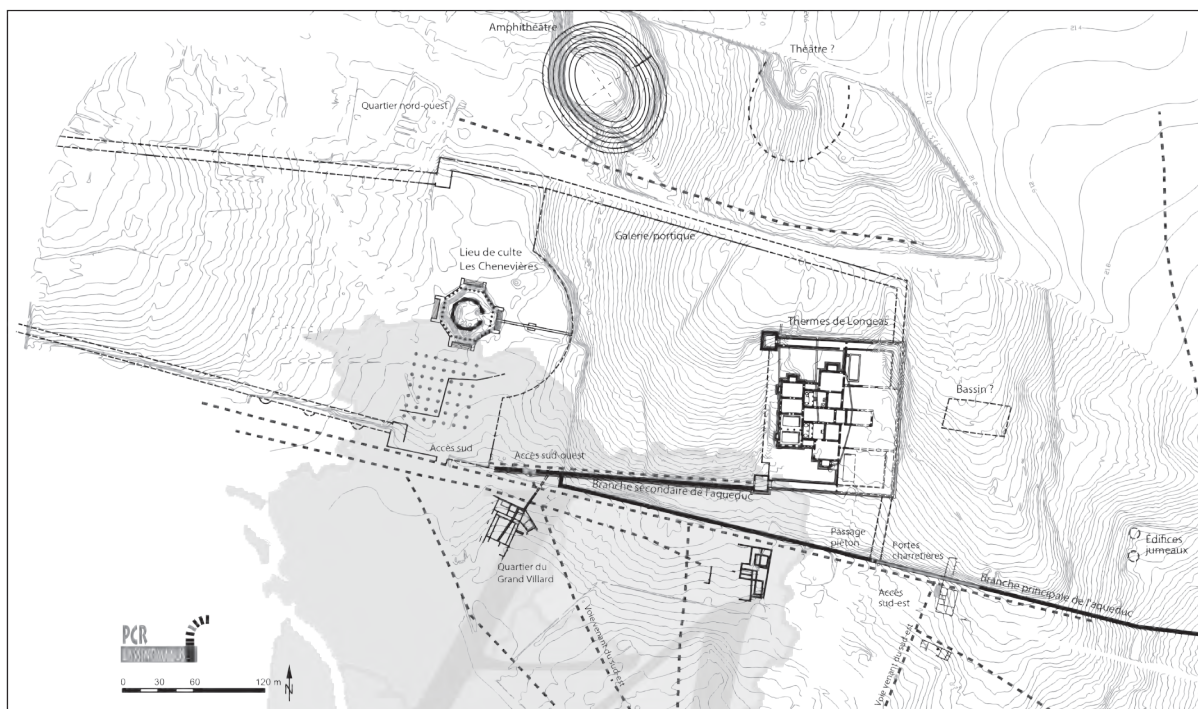


Fig. 13. Édifices de spectacle dans leur environnement, état du plan 2015 (P. Aupert).

LES RYTHMES (FIG. 14) ET LES ACTEURS DE LA MONUMENTALISATION

Les traces d'une occupation du second âge du Fer

Des traces d'activités humaines remontant au second âge du Fer ont été ponctuellement identifiées sur l'ensemble du site archéologique. En partie est, un fossé et des trous de poteaux étaient comblés par un abondant mobilier qui témoigne d'une occupation importante dans le courant du II^e s. ou le début du I^{er} s. a.C.⁵⁹. De même, les découvertes récentes, en zone ouest du site⁶⁰, de mobilier amphorique de type italique tendent à attester de cette occupation ancienne sur une plus grande étendue, mais surtout confirment la place de Chassenon au sein de relations économiques avec l'Italie entre la seconde moitié du II^e s. et la première moitié du I^{er} s. a.C. Pour autant, à ce jour, rien ne permet de déterminer si ces vestiges correspondent aux origines de l'agglomération qui est devenue *Cassinomagus*, ou s'ils sont l'indice d'une occupation rurale et marginale.

L'agglomération dans la première moitié du I^{er} s. p.C.

Les premiers développements de l'agglomération proprement dite apparaissent à l'époque augustéenne et plus largement dans le premier tiers du I^{er} s. p.C. Dès cette période, *Cassinomagus* connaît une dynamique notable en terme d'extension au vu de l'importante répartition des vestiges mis au jour (fig. 14)⁶¹. Les fossés,

59- Gomez de Soto & Rocque 2012, 195-208.

60- Ce mobilier a été mis au jour dans des contextes résiduels aux lieux-dits le Grand Villard et les Chenevières.

61- Les structures en creux sont connues sous le bourg actuel de Chassenon, sous les monuments antiques de l'ensemble monumental, ainsi qu'au sud de l'aqueduc sur le plateau de Longeas et du Grand Villard (Doulan *et al.* 2012 ; 2015b, 378).

trous de poteau, de piquet, tranchées témoignent du développement précoce de l'agglomération, sans conteste favorisé par la situation de celle-ci sur le parcours de la voie d'Agrippa, l'une des grandes voies de la Gaule romaine. De même, au cours de la première moitié du 1^{er} s., de très nombreux puits d'eau sont creusés⁶² ; ils sont à mettre en lien avec des activités artisanales et domestiques. Au final, malgré l'avancée des recherches sur les débuts de l'agglomération, les vestiges ne permettent pas encore de préciser les contours urbains de la première moitié du 1^{er} s. p.C. et encore moins de caractériser la nature de l'occupation de différents secteurs de *Cassinomagus*.

Un peu avant le début de la seconde moitié du 1^{er} s., l'agglomération semble avoir connue une phase d'abandon des constructions en matériaux légers, marquée par un épisode de fort colluvionnement. Ces niveaux riches en mobiliers attestent d'un contexte anthropisé, mais dont la nature reste encore indéterminée. Cette phase a précédé de peu un nouveau développement de *Cassinomagus* caractérisé par l'apparition de l'architecture en dur, puis par les premiers témoins de la mise en place du grand chantier de construction qui a donné naissance à l'ensemble monumental.

L'agglomération dans la seconde moitié du 1^{er} s. p.C.

La trame urbaine semble se dessiner à partir du milieu du 1^{er} s. p.C. comme l'attestent les niveaux de circulation, de type rue, archéologiquement observés au Grand Villard et aux Chenevières. Au Grand Villard⁶³, ces rues bordent au nord le plateau sud et longent à l'est un mur de clôture construit pour délimiter et façonner ce quartier sud-ouest en devenir. Aux Chenevières⁶⁴, c'est un axe de direction nord-sud, constitué de galets, qui a été mis en évidence au nord du portique qui borde le mur de péribole nord du lieu de culte.

Ces cheminements ont structuré l'agglomération dès ses premiers temps. Ils ont ainsi créé les liens unissant définitivement les édifices du plateau sud du grand Villard à ceux, en devenir, du vallon nord-est de Longeas et du plateau nord-ouest des Chenevières. Il en est de même pour la rue nord, destinée à réunir les quartiers nord et l'espace central de l'agglomération. Il faut insister sur le fait que ces axes de circulation ont été conservés lors de l'aménagement de l'ensemble monumental ; au Grand-Villard, leur orientation a été reprise par l'aqueduc qui a lui-même suivi le tracé de la rupture de pente nord.

Des constructions en dur sont attestées dans les quartiers du Grand-Villard et des Chenevières au plus tard à la fin du 1^{er} s. p.C. La question de leur lien avec la mise en place du chantier de construction de l'ensemble monumental se pose. De nombreux rejets artisanaux (travail du métal, du marbre...) ont en effet été découverts dans les niveaux de fonctionnement de ces espaces⁶⁵.

Un nouveau cadre urbain de la fin du 1^{er} s.-début du 2^e s. p.C.

La fin du 1^{er} s. ou le début du siècle suivant est une période charnière dans l'évolution de *Cassinomagus* marquée par une monumentalisation qui s'est accompagnée d'une restructuration des quartiers. Établie selon un véritable programme urbanistique, la nouvelle organisation de l'espace urbain affirme avec ostentation la place donnée aux dieux au sein de l'agglomération, dieux qui étaient indéniablement liés à la vie quotidienne de la population résidente ou de passage.

Désormais, l'espace central urbain est en effet occupé par un ensemble de monuments aux caractères hors normes liés par un fonctionnement commun. Cet ensemble a été établi sur un espace monumental au détriment d'une partie du quartier nord-ouest de l'agglomération. Sa monumentalité se caractérise aussi bien par les édifices imposants que par les espaces libres de constructions. Les monuments sont remarquables à la fois par leurs dimensions imposantes et par l'originalité de leur plan. C'est particulièrement le cas du lieu de culte des

62- La plupart sont connus sous le bourg actuel de Chassenon, mais ils sont aussi bien présents en dehors. Voir Guitton *et al.* 2012, 209-220 sur la question des puits.

63- Rocque & Grall 2013.

64- Doulan *et al.* 2015a.

65- En cours d'étude.

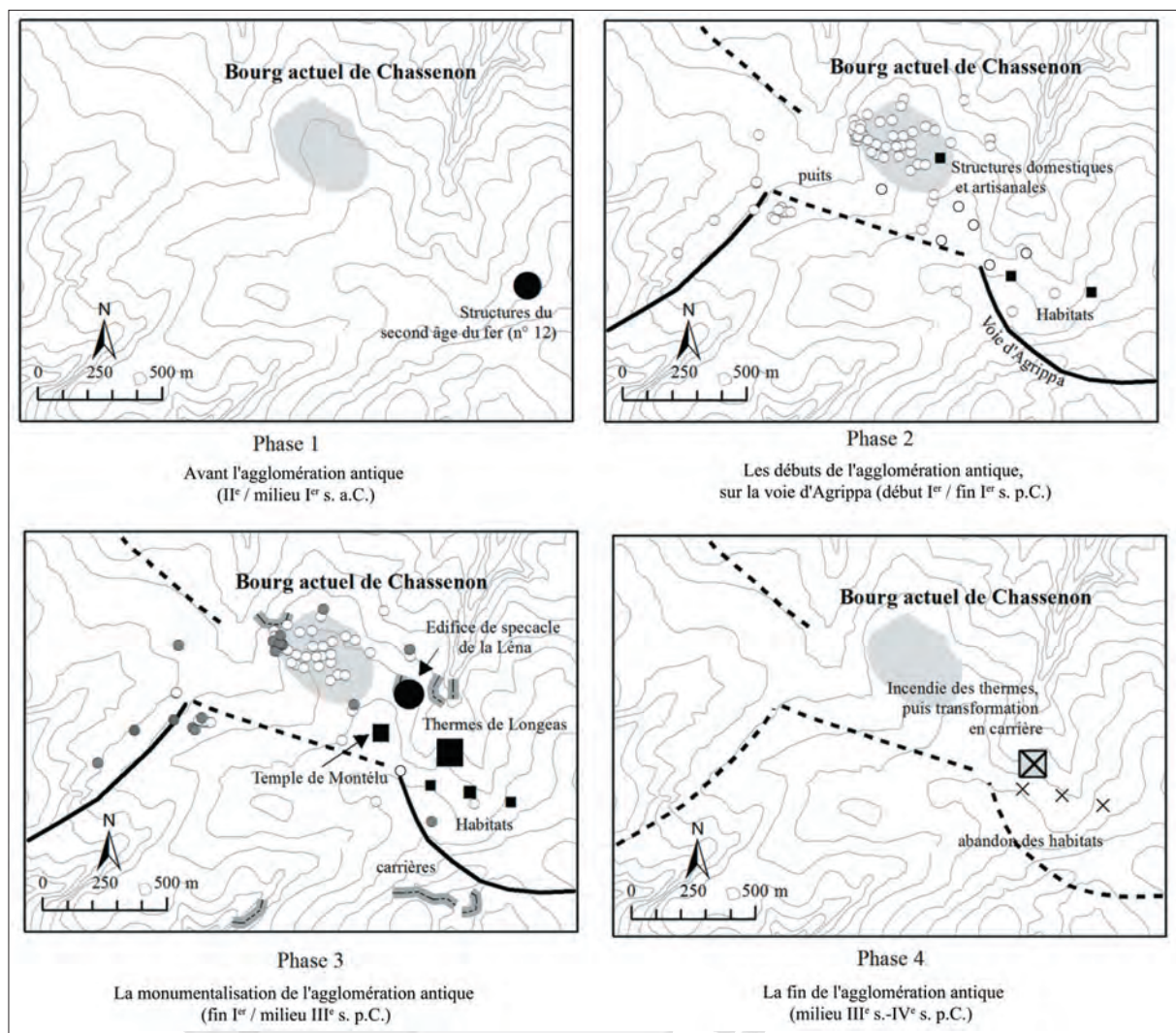


Fig. 14. Cartes des éléments datés, par grandes séquences chronologiques, sur le site de Chassenon (S. Sicard d'après L. Laüt).

Chenevières. Le cadre architectural, l'aménagement de l'aire cultuelle ouest au sol ascendant vers l'est, la mise en perspective de l'édifice de culte donnée par l'élargissement progressif de la cour ouest vers la haute esplanade, tout concourait à mettre en valeur le temple sur podium au-devant duquel (du côté est) s'ouvrait l'hémicycle majestueux. Cet arc de cercle, de 100 m à l'ouverture, formait un écrin architectural au probable autel placé sur un soubassement. Celui-ci était disposé à cheval sur la canalisation qui amenait les eaux du temple vers l'extérieur de l'aire sacrée. L'hémicycle devait ainsi prendre l'apparence d'une fontaine monumentale selon un point de vue est, en particulier depuis les thermes.

La construction de ces derniers, engagée sur une longue durée⁶⁶, a sans doute été à l'initiative des élites locales. En tout cas, l'inscription, découverte lors des fouilles des thermes en 2012, indique que le monument de bains est l'œuvre d'une évergésie familiale et qu'il a été construit et décoré sur des fonds privés (fig. 15)⁶⁷. Elle incite aussi à penser que cet édifice, qui servait de "bains d'entrée" au lieu de culte des Chenevières⁶⁸, était placé sous la protection des *Numina Augustorum*, de *Mars Grannus Victor* et de *Dea Cobrandia*.

Le lien qui unissait les habitants de l'agglomération de Cassinomagus à ceux du chef-lieu était d'ordre religieux : ils partageaient un panthéon commun. En effet, le seul autre endroit en Gaule où le dieu Grannus est lié au dieu Mars est *Augustoritum* (Limoges)⁶⁹. Il est fort probable que le dieu *Mars Grannus* ait été le dieu principal, sinon identitaire, des Lémovices sous le Haut-Empire. On sait d'après l'inscription julio-claudienne de Limoges que le culte de Grannus était étroitement lié à l'eau car le dédicant Postumus a offert un aqueduc dédié à Mars pour célébrer la "fête des 10 Nuits de Grannus". Cette conduite acheminait une eau pérenne et abondante jusqu'au lieu de culte de Grannus, où elle jouait un rôle important dans le rituel. Un dispositif comparable a été mis en place à Cassinomagus probablement un siècle plus tard. L'aqueduc de Chassenon a en effet été spécifiquement construit pour alimenter les édifices de l'ensemble monumental, soit les thermes est et le lieu de culte ouest. Ce fait est exceptionnel. Les aménagements hydrauliques liés au temple de Montélu prennent ainsi du sens, dans l'hypothèse où *Mars Grannus*, dieu qui repousse la maladie, était bien le dieu tutélaire du lieu de culte public de l'agglomération antique. Le bois sacré au sud du temple était-il le lieu primitif de *Mars Grannus* ? Ou bien, faut-il l'attribuer à *dea Cobrandia*, déesse des confins⁷⁰ ? Cette déesse, inconnue par ailleurs, donnerait une dimension proprement locale au *Mars Grannus* des Lémovices. Elle rappelle aussi la

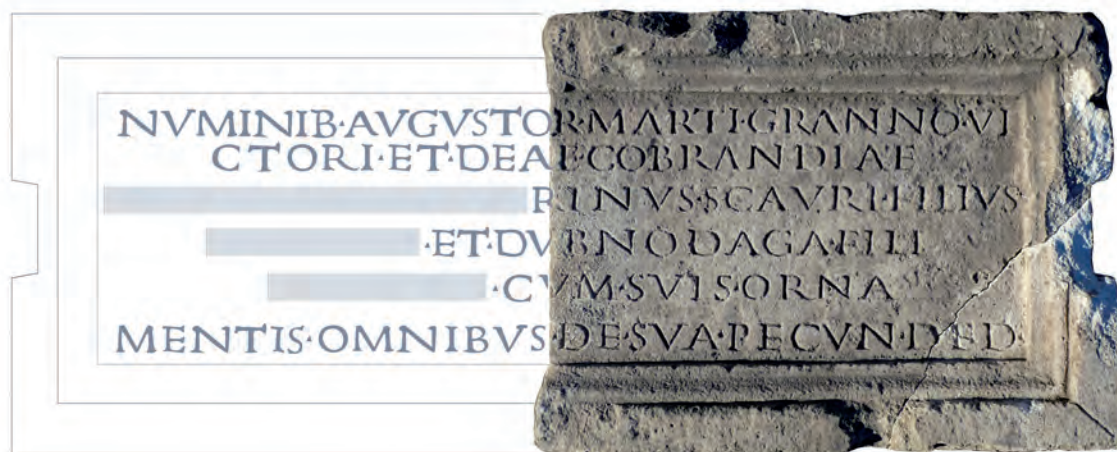


Fig. 15. Inscription découverte dans les thermes (cl. D. Hourcade et DAO L. Maurin).

66- Hourcade et al. 2012, 148, sur la durée supposée de la construction des thermes.

67- L'inscription est incomplète. La plaque de calcaire fin qui nous est parvenue constitue sa moitié droite (dimensions : h : 55 cm / l : 66,5 cm / ép. : 17 cm). Il s'agit d'une dédicace qui commémore la construction d'un édifice, vraisemblablement les thermes, par un notable local, probablement citoyen romain de fraîche date et ses deux fils. Le texte se restitue de la façon suivante : [Numinib(us) Augustor(um), Marti Granno Vi-/ctori et deae] Cobrandiae, /l. rinus Scauri filius, /l. et D]ubnodaga fili, /[thermas ? clum suis orna/[mentis omnibus] de sua pecun(ia) ded(erunt). Traduction : "Aux puissances divines des Augustes, à Mars Grannus Victor et à la déesse Cobrandia, [-]rinus, fils de Scaurus, [-] et Dubnodaga ses fils, ont offert ces thermes (?) avec tout leur décor, à leur frais" (Hourcade & Maurin 2013, 152 = AE, 2013, 1058).

68- Le passage entre les deux monuments se faisait par un chemin qui longeait le mur de l'aqueduc secondaire, accessible au sud des thermes par une porte ouverte dans la façade occidentale de la pièce d'angle Pa (fig. 8).

69- AE, 1989, 521 = AE, 1991, 1222.

70- D'après le déterminant - randa. Avec le préfixe - cob/con, du latin "con/cum", son théonyme aurait le sens du latin *confinalis* (Hourcade & Maurin 2013, 148).

position de l'agglomération en limite de territoire. Enfin, il ne fait pas de doute que la monumentalité du lieu de culte des Chenevières est l'expression de la puissance de la ou des divinités honorées⁷¹, mais aussi de la volonté de donner un cadre toujours plus majestueux et grandiose aux fêtes religieuses publiques.

Un amphithéâtre fait partie de l'équipement urbanistique normal d'une capitale de cité et il en existe un, effectivement, à Limoges. Mais ce qui est remarquable, parce que rare, c'est qu'il y en ait un dans une agglomération secondaire. Rare aussi et même rarissime qu'il y coexiste avec un théâtre : le cas n'est que présumable à Saint-Marcel/*Argentomagus* (Indre) et il faut aller en Proconsulaire pour trouver des cités mineures pourvues de cette double dotation. C'est dire l'importance de Chassenon dans le paysage urbain religieux des Lémovices. Si cette identification de théâtre se vérifie, le lieu de culte ouest et les thermes est seraient doublés, parallèlement sur leur flanc nord, par un complexe de lieux de spectacles, les quatre constructions de ce cœur monumental s'inscrivant dans un quadrilatère entourés de vastes espaces qui les mettent en perspective et en valeur. L'ensemble sud, temple et thermes, était consacré au culte et l'ensemble nord à différentes sortes de spectacles : combats de gladiateurs, chasses, corridas et voltiges à l'amphithéâtre, liturgies, spectacles scéniques, danse, mimes, concerts, acrobaties au théâtre, avec, entre les deux et le sanctuaire, la circulation des processions rituelles des diverses fêtes dédiées à Mars Grannus, à sa parèdre Cobrandia et à l'empereur.

L'abandon et le démantèlement des monuments publics à partir de la fin du III^e s. p.C.

Sans doute trop coûteux à entretenir dans la période de crise du III^e s., les édifices sont progressivement délaissés jusqu'à leur abandon à la fin de ce siècle. L'incendie des thermes, daté vers 275-280, scelle la fin du fonctionnement de l'ensemble monumental. Des démantèlements ont ensuite eu lieu durant le IV^e s. ; les matériaux de construction ont été récupérés, triés. Les rebuts laissés sur place ont été piégés dans les canalisations à ciel ouvert⁷².

CONCLUSION

L'exceptionnel développement monumental de *Cassinomagus* et sa situation aux frontières de la cité, au carrefour de plusieurs voies terrestres et fluviale, lui ont conféré – et donc à ses élites – une importance particulière, en tant que vitrine officielle de la *civitas*⁷³.

Le schéma de ce développement renvoie à un modèle bien connu et identifié pour nombre d'autres agglomérations de la Gaule romaine, qui se voient dotées, sous l'Empire, d'ensembles architecturaux monumentaux. L'effort de monumentalisation de *Cassinomagus* trouve en effet un parallèle avec d'autres agglomérations secondaires, par exemple celle de Vendœuvre-du-Poitou (Vienne) chez les Pictons, ou encore celle de Saint-Cybardeaux, les Bouchauds (*pagus* des Angoumoisins), située elle aussi en position de confins. Mais l'identité particulière de *Cassinomagus* répondait sans doute aussi au besoin des élites locales d'affirmer à la fois leur romanité, leur pouvoir économique et leurs spécificités culturelles. L'enjeu était donc politique.

Enfin, la question qui se pose pour le grand sanctuaire de Chassenon a trait à ses origines. Un tel ensemble civique et religieux, pôle attractif de la cité lémovice comme des autres cités voisines, ne peut être né *ex nihilo*. Il manque encore à Chassenon le lieu de culte du I^{er} s., issu de l'organisation religieuse des cités et de la mise en place de leur sanctuaire public après la conquête romaine. Les fouilles à venir des niveaux précoces, antérieurs au lieu de culte des Chenevières, nous donneront peut-être un début de réponse.

71- Andringa 2014, 4.

72- Hourcade *et al.* 2012, 146-147.

73- Doulan *et al.* 2014.

Bibliographie

- Aupert, P. (2006) : "Le temple octogonal de Chassenon", *Aquitania*, 23, 131-169.
- (2014) : "Les spectacles à Chassenon : amphithéâtre(s ?) et théâtre (?)", in : Boube et al., éd. 2014, 89-120.
- Bedon, R., éd. (2014) : *Confinia. Confins et périphéries dans l'Occident romain, Caesarodunum*, 2011-2012, Pulim.
- Boube, E., A. Bouet et F. Colleoni, éd. (2014) : *De Rome à Lugdunum des Convènes. Hommages à Robert Sablayrolles*, Ausonius Mémoires 35, Bordeaux.
- Bujard, S. et D. Hourcade, avec la collab. de C. Doulan (2012) : "Première synthèse sur le décor pariétal des thermes de Longeas (Chassenon)", in : Doulan et al. 2012, 140-161.
- Bouet, A., dir. (2003) : *Thermae Gallicae, Les thermes de Barzan (Charente-Maritime) et les thermes des provinces gauloises*, Aquitania Suppl. 11 Ausonius/Mémoires 10, Bordeaux.
- , coord. (2008) : *D'Orient et d'Occident. Mélanges offerts à Pierre Aupert*, Ausonius Mémoires 19, Bordeaux.
- Bragantini, I., dir. (2010) : *Actes du 10^e colloque international de l'Association Internationale pour la Peinture Murale Antique (AIPMA), Naples, 18-21 septembre 2007*, Ann. Arch. Stor. Ant. 18/2, Naples.
- Coutelas, A. (2010) : "La planification et le déroulement des chantiers de construction en Gaule romaine : l'apport de l'étude des matériaux non lithiques", in : *Los procesos constructivos en el mundo romano : la economía de las obras*, Archéologie de la construction III, Paris, 10-11 décembre 2009, Anejos de AEspA, 64, 131-143.
- Coutelas, A. et D. Hourcade (2016) : "Les techniques et les étapes de la construction des salles de soutènement des Thermes de Longeas (Chassenon, France)", in : *Proceeding of the 5th International Workshop on the Archaeology of Roman Construction*, Oxford, 11-12 avril 2015, Anejos de AEspA, 78, 251-273.
- Coutelas A., D. Hourcade, S. Bujard et T. Morin (2010) : "De la peinture murale au placage calcaire : données techniques sur les deux phases de décoration du *frigidarium* sud des thermes de Longeas (Chassenon, Charente)", in : Bragantini, dir. 2010, 717-722.
- Dechezleprêtre, T., K. Gruel et M. Joly, dir. (2015) : *Agglomérations et sanctuaires. Réflexions à partir de l'exemple de Grand*, Actes du colloque de Grand, 20-23 octobre 2011, Archéologie et territoire 2, Épinal.
- Doulan, C. (2016) : "Quarante-neuf fosses pour un bois sacré. Relecture des vestiges du lieu de culte de *Cassinomagus* (Chassenon, Charente)", in : *Séminaire organisé par J. Scheid et O. de Cazanove, Les bois sacrés, 20 ans après*, Collège de France, 29 février 2016, <http://www.college-de-france.fr/site/john-scheid/symposium-2016-02-29-11h45.htm>
- Doulan, C., D. Hourcade, L. Laüt et G. Rocque (2015b) : "Du sanctuaire rural à l'agglomération : relecture des vestiges de *Cassinomagus* (Chassenon, Charente)", in : Dechezleprêtre et al. 2015, 365-386.
- Doulan C., S. Guédon, D. Hourcade, L. Laüt, G. Rocque et S. Sicard (2014) : "*Cassinomagus* (Chassenon, Charente) : une agglomération de confins chez les Lémovices ?", in : Bedon, éd. 2014, 311-343.
- Doulan C., L. Laüt, A. Coutelas, D. Hourcade, G. Rocque et S. Sicard, coord. (2012) : "Dossier *Cassinomagus*. L'agglomération et ses thermes. Résultats des recherches récentes (2003-2010) à Chassenon (Charente)", *Aquitania*, 28, 99-298.
- Doulan, C., C. Belingard, I. Bertrand, L. Carpentier, A. Coutelas, C. Genies, J. Le Bomin, N. Morelle, S. Sicard, S. Soulas et C. Vissac (2015a) : *Lieu de culte des Chenevières (Chassenon, Charente), PCR 2015-2017, Cassinomagus, l'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques*, Rapport intermédiaire de fouilles, SRA Poitou-Charentes-Département de la Charente.
- Doulan C., C. Belingard, L. Carpentier, A. Coutelas, L. Daverat, S. Elliot, C. Joly, C. Loiseau, P. Matignon, J.-C. Méaudre, C. Michel, J.-C. Oilic, S. Save, S. Sicard, S. Soulas et C. Vissac (2011) : *Le sanctuaire des Chenevières (Chassenon, Charente), réseau hydraulique et secteur des quarante-neuf fosses, PCR Cassinomagus*, rapport de fouilles, SRA Poitou-Charentes-Département de la Charente.
- Gaillard, J. (2012) : "Aux marges de l'agglomération : les carrières d'impactite", in : Doulan et al., coord. 2012, 247-262.
- Guittou, D., S. Soulas, G. Rocque, C. Driard et A. Jégouzo (2012) : "Structures artisanales et domestiques de l'époque romaine précoce", in : Doulan et al., coord. 2012, 209-224.
- Gomez de Soto, J. et G. Rocque (2012) : "Avant les constructions gallo-romaines : une occupation du second âge du Fer", in : Doulan et al., coord. 2012, 195-208.
- Hourcade, D. (1999) : "Les thermes de Chassenon (Charente), l'apport des fouilles récentes", *Aquitania*, 16, 153-181.
- Hourcade, D. et L. Maurin (2013) : "Mars Grannus à *Cassinomagus* (Chassenon, Charente)", *Aquitania*, 29, 137-153.
- Hourcade, D. et T. Morin (2008) : "Le gymnase nord des thermes de Chassenon (Charente). Architecture et histoire : bilan 2003-2006", in : Bouet, coord. 2008, 313-332.
- Hourcade, D., S. Bujard, A. Coutelas, T. Morin et D. Santallier (2007) : *Thermes de Longeas, Chassenon, Charente. Matériaux, techniques, architecture et histoire des thermes*, DFS de fouilles programmées, SRA Poitou-Charentes.
- Hourcade, D., C. Doulan, X. Perrot, C. Bobée et S. Soulas (2012) : "Plan et chronologie des thermes de Longeas (Charente) : nouveau bilan", in : Doulan et al., coord. 2012, 131-148.
- Hartz, C. (2015) : "Les grands sanctuaires en Gaule romaine, historiographie de la recherche", in : Dechezleprêtre et al., dir. 2015, 129-146.
- Laüt, L., P. Bombeeck, G. Rocque et S. Sicard (2012a) : "Conclusion. L'agglomération de *Cassinomagus*. Éléments de synthèse et perspectives de recherche", in : Doulan et al., coord. 2012, 263-288.
- Laüt, L., C. Doulan, A. Coutelas, D. Hourcade, G. Rocque, S. Sicard et P. Bombeeck (2012b) : "Le site de Chassenon, des premières recherches au présent dossier", in : Doulan et al., coord. 2012, 105-119.
- Michon, J.-H. (1844-1845) : *Statistique monumentale de la Charente*, Paris.

Rocque, G. et M. Grall (2013) : "Un quartier de Chassenon (Charente)", *L'archéologue*, 123, 24-27.

Van Andringa, W. (2014) : "Les dieux changent en Occident (III^e-IV^e s. apr. J.-C.). Archéologie et mutations religieuses de l'Antiquité tardive", in : Van Andringa, dir. 2014, 3-10.

—, dir. (2014) : *La fin des dieux. Les lieux de culte polythéiste dans la pratique religieuse du III^e au V^e s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Gallia, 71-1, Paris.

